



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le TREIZE du mois de SEPTEMBRE à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de Cluny, dûment convoqué le 6 Septembre 2023, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. FAUVET, Maire.

Conformément à l'article L. 2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Début de la séance :

M. FAUVET, Maire, procède à l'appel nominal de tous les conseillers.

Etaient présents :

M. FAUVET, A. GAILLARD, F. MARBACH, MH. BOITIER, C. GRILLET, E. LEMONON, JL DELPEUCH, A. VUE, AM ROBERT, C. NEVE, H. HES, JF. PEZARD, D. FRANTZ, A. COMPAROT, N. MARKO, B. ORJEBIN, J. CHEVALIER, JF. DEMONGEOT, C. ROLLAND, B. ROULON, H. BOITTIN, P.GALLAND, B. ROUSSE J. LORON

Excusé (e)s ayant donné pouvoir :

P. CRANGA	à F. MARBACH
R. GEOFFROY	à D. FRANTZ
V. POULAIN	à N. MARKO

ORDRE DU JOUR

ENVIRONNEMENT/TRANSITION ECOLOGIQUE

1. Subvention ADEME pour réseau de chaleur

FINANCES/AFFAIRES GENERALES

2. Attribution du marché d'aménagement de l'impasse des Griottons
3. Convention avec la Sté des Courses pour l'achat d'un plateau de tonte
4. Avenant à la convention réserve d'eau pour l'hippodrome
5. Convention avec le CDAD – modification de la délibération du 6/07/2023
6. Dissolution du SPANC
7. Mise en location de la licence IV de la Commune à Madame Emma CORRERO
8. Attribution d'une subvention complémentaire à la Clunyoise Gymnastique
9. Programmation 2024 : renouvellement des réseaux de distribution d'eau potable et études sur le réservoir de Bel Air – demandes de subventions

Points d'information générale :

Une minute de silence est réalisée en hommage à Jacques BORZYCKI.

Accueil de Mme B. ORJEBIN

Suite au décès de Jacques BORZYCKI et à la démission de la liste CLUNY CITE VIVE de M A AUBOEUF, Mme ORJEBIN candidate suivante est installée comme Conseillère Municipale.

Informations diverses :

- ✓ Orage tempétueux du 13 août avec de lourdes conséquences. Plus de 30 000€ de travaux d'élagage ont été réalisés dans la semaine qui a suivi pour sécuriser la ville. La sous-préfète a été réactive en venant sur place dès le lundi mais la ville reste en attente d'un éventuel classement en catastrophe naturelle. Les déclarations d'assurance sont en cours. M Fauvet salue les interventions réalisées en urgence pour permettre le maintien du dernier marché d'été dans le parc abbatial.

JF DEMONGOET, Conseiller Municipal, demande une réactualisation des études sur la gestion des eaux pluviales en vue d'être préparé à de futurs incidents et de préserver au mieux le centre-ville.

M FAUVET, Maire, précise que cette réactualisation devra prendre en compte les évolutions de l'urbanisme.

A GAILLARD, Adjoint au Maire, indique que la ville a traité les urgences et demandé le soutien du SIRTOM pour les commerçants. Une réunion sur l'assainissement a eu lieu avec P Poillot pour tenter de comprendre l'évènement. En première lecture, il est confirmé que quelques grilles sont bouchées, le plus souvent dans des rues avec une accessibilité limitée. Un programme de nettoyage des grilles est prévu (passage tous les 2 ans). Par ailleurs des interventions sont déclenchées sur demande de la population. Les habitants sont invités à faire remonter les dysfonctionnements qu'ils peuvent constater. Dans le cadre des contrôles d'assainissement pour les particuliers, un travail est également réalisé. Les déversoirs d'orage ont fonctionné, de même que le bassin de rétention (50cm d'eau sur la superficie du bassin), le Médasson a fonctionné (70 à 80% de charge). Il existe encore des endroits où les habitants ne sont pas raccordés et où des travaux doivent être réalisés. On a également beaucoup de chéneaux de toitures raccordés au réseau. La ville a une part de responsabilité mais il existe une conjonction de plusieurs facteurs.

JF DEMONGEOT, Conseiller Municipal, précise qu'il faudrait étudier l'opportunité d'un bassin de rétention vers le lieu-dit la Framboise

JL DELPEUCH, Adjoint au Maire, explique que P Poillot a fait la différence entre l'épisode de 1983 et celui de 2023. Il reste encore un gros travail pour déconnecter le pluvial et l'assainissement.

P GALLAND, Conseiller Municipal, considère qu'il ne faut pas prendre cet épisode comme une référence, à défaut on risque de surdimensionner les équipements. Il s'agit d'un type d'épisode extraordinaire qu'on pourra atténuer mais qu'on ne pourra éviter.

J LORON, Conseiller Municipal, considère qu'un lavage des grilles tous les 2 ans n'est pas suffisant. Dès que les grilles ont été nettoyées, l'eau s'est évacuée très rapidement. Une fréquence de 2 fois par an serait plus adaptée. Selon lui, il a manqué une cellule de crise en mairie.

C NEVE, Conseillère Municipale Déléguée, explique les interventions mises en place en mairie le lundi matin.

A GAILLARD, Adjoint au Maire, rappelle que le PC pompier a été déclenché à 19h20 le dimanche soir. Dès lors des renforts pompiers sont arrivés depuis d'autres communes. L'astreinte technique a été mobilisée. 3 agents techniques supplémentaires ont été mobilisés ainsi que 2 agents de la police municipale qui sont venus à leur initiative. Les élus présents sur la ville se sont tous mobilisés dans différents lieux de la ville. Lundi matin, une cellule de crise a été mise en place en mairie. Mardi 15 août est resté férié. Tout le reste de la semaine a été consacré à nettoyer la ville et également à aider des particuliers au regard des circonstances. Une très forte solidarité de la population a été mise en place.

B ROUSSE, Conseiller Municipal, demande si une démarche de la mairie a été faite auprès du propriétaire de la porte dégonflée rue municipale. Une relance de la démarche va être effectuée.

La rentrée scolaire s'est bien passée avec 292 élèves répartis dans les écoles et les algecos. Bonne séance d'accueil avec le café qui a été bien apprécié par les parents le jour J. Prise de fonction de V POULAIN comme nouveau directeur.

Le Jeu des 1000 € a attiré beaucoup de monde avec des gagnants au super banco. Diffusion la semaine prochaine.

Ce soir diffusion de l'émission sur le Monument préféré des Français

- ✓ Retour très positif des marchés d'été et de la saison touristique.

Evènements à venir :

- ✓ Réunion grands Projets le 20/09 à 18h30
- ✓ Prochain conseil municipal le 11/10
- ✓ Inauguration de l'exposition Pop-Up le 22/09
- ✓ Les journées du patrimoine les 16 et 17/09 avec la nouveauté cette année le Street art festival organisé par les commerçants
- ✓ Lancement de la saison culturelle le 27/09 en soirée au théâtre
- ✓ Réclame ta rue le 30/09 de 16h à 23h00 sur la rue du Fouettin (qui sera fermée)
- ✓ Semaine de la mobilité en concertation avec la CCC

Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal procédera à la désignation du secrétaire de séance.

Secrétaire (s) de séance : Alain GAILLARD

La condition du quorum, posée à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, est satisfaite.

Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 6/07/2023.


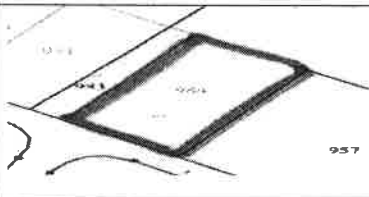
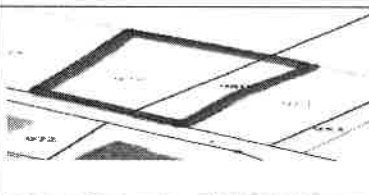
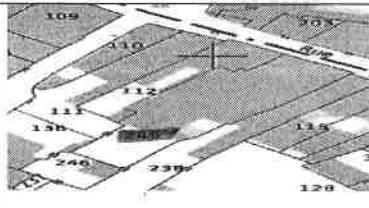
M FAUVET, Maire, soumettra à l'approbation du conseil municipal le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 6/07/2023.


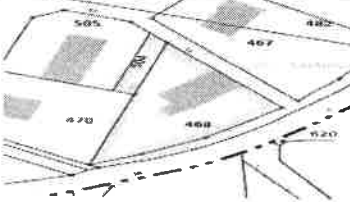
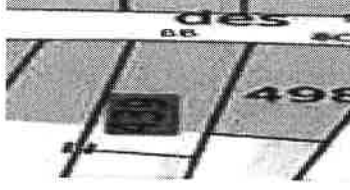
Unanimité

Compte rendu des décisions prises par Mme la Maire dans le cadre de la délégation du conseil municipal (article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

DROIT DE PREEMPTION

Marie FAUVET, Maire, informe le conseil municipal qu'il n'a pas été fait usage du droit de préemption urbain sur des biens situés :

1. La Terre de Cabinet (lot 2 – B 891) appartenant à PICHET épouse GOYAT S – ST ETIENNE	
2. La Terre de Cabinet (lot 1)(B 984) appartenant à PICHET épouse GOYAT S – ST ETIENNE	
3. La Terre de Cabinet (lot 3)(B 978) appartenant à PICHET épouse GOYAT S – ST ETIENNE	
4. 41 rue Mercière (AO 245) appartenant à SCI CLUNY - ECULLY	

<p>5. 62, rue de la Chanaise (AB 443 et 444) appartenant à M et Mme BORDAT JC - CLUNY</p>	
<p>6. 11, rue de la Terre des Aubes (AP 468 e 504) appartenant à M MAIGNAL G et Mme WINTER M – CLUNY</p>	
<p>7. 8B, rue des Tanneries (AN 439) appartenant aux Consorts ROBILLARD - CLUNY</p>	

2023-20 – Conclusion avec les associations Société des Courses et US Cluny Football d'une convention afin de prévoir les conditions de mise à disposition de la buvette de l'hippodrome.

2023-21 - De solliciter une aide financière pour les travaux de réfection de la médiathèque auprès

- du Département de Saône-et-Loire par le biais du dispositif « Conseils et accompagnement culturels du Département au service des Territoires », pour aider à l'achat du mobilier
- de l'Etat par le biais du concours particulier au sein de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales, pour aider à la réalisation des travaux (sol, peinture, électricité) hors mobilier

Les montants demandés sont détaillés dans le plan de financement ci-dessous.

		DEPENSES € HT		RECETTES € HT	
Travaux	Electricité	1 250,00	Etat (DGD) (50 % sur les travaux seulement)	6 700,00	
	Réfection sol et peinture	12 150,00	Autofinancement	6 700,00	
Mobilier	Mobilier	7 000,00	Département (70 % sur mobilier seulement)	4 900,00	
			Autofinancement	2 100,00	
		20 400,00		20 400,00	

2023-22 – Passation d'un marché selon la procédure adaptée avec la société ACS pour un montant de 15 650 € HT pour la réalisation d'une étude de faisabilité en vue de l'aménagement du complexe sportif.

2023-23bis – Etude d'aménagement de la ville : passation d'un marché selon la procédure adaptée avec le groupement d'entreprises ARTER/MEMO pour un montant de 54 862,50 € HT comprenant une tranche ferme pour la réalisation de l'étude d'aménagement global (50 362,50 € HT) et une tranche optionnelle pour l'étude d'aménagement de l'entrée sud (4 500 € HT).

JF DEMONGEOT, Conseiller Municipal, regrette que cette étude n'ait pas été présentée en commission préalablement à sa signature.

2023-24 – Etude de faisabilité préalable à la délocalisation de la maison de santé pluridisciplinaire de Cluny : passation d'un avenant avec le groupement d'entreprises ACCESMETRIE / AD3E / INGEMETRIE pour un montant de 3 437,50 € HT. Le montant du marché est désormais de 23 537,50 € HT, soit une hausse de 17,10 % par rapport au montant initial.

P GALLAND, Conseiller Municipal, souhaiterait que les projets soient coconstruits dès la phase de préparation des études. M Fauvet répond que ce projet sera présenté lors de la réunion grands projets de la semaine prochaine.

ENVIRONNEMENT-TRANSITION ECOLOGIQUE

1 – Demande de subventions relative à l'étude de faisabilité d'une chaufferie automatique collective au bois avec réseau de chaleur

A VUE, Adjointe au Maire, informe que la commune de Cluny mène une réflexion pour la fourniture d'énergie thermique à partir d'énergies renouvelables sur son patrimoine bâti. L'objectif est d'identifier les solutions répondant aux enjeux énergétiques, climatiques et économiques actuels.

La commune a souhaité aborder cette question, tout d'abord, par l'intermédiaire d'une analyse d'opportunité bois énergie, permettant ainsi d'engager une démarche globale de maîtrise de ses dépenses énergétiques et de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre.

Cette analyse d'opportunité pour la création d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur, conduite par les services du Département de Saône-et-Loire, a permis :

- De mettre en évidence l'opportunité d'une solution technique permettant à la commune de maîtriser ses consommations et dépenses d'énergies,
- De prendre en considération les évolutions du prix des énergies fossiles et de mettre en avant l'opportunité énergétique actuelle et future du bois énergie, en utilisant une ressource locale,
- De poursuivre la démarche communale de transition écologique et de réduction des émissions communales de gaz à effet de serre, au vu des enjeux du dérèglement climatique,
- De constituer une première approche technico-économique contribuant à estimer les coûts d'investissement et d'exploitation, sur la base de ratios,
- De comparer la solution bois aux autres possibilités énergétiques (le gaz naturel étant retenu comme solution de référence).

Le périmètre de l'analyse de cette étude a porté sur 2 zones :

- Zone 1 : Lycée La Prat's - Collège Prud'hon - Gymnase - Ecole Marie Curie
- Zone 2 : Ecole maternelle des Tilleuls - Résidence Bénétin (CCAS) – Hôpital de Cluny - Couvent/ école Sacré Cœur

Deux scénarios différents (périmètre de bâtiments) ont été appréhendés dans cette analyse d'opportunité :

- SCENARIO 1 : zone 1 (périmètre restreint) : besoins énergétiques estimés à environ 1 550 MWh/an
- SCENARIO 2 : zones 1 + 2 (périmètre élargi) : besoins énergétiques estimés à environ 3 200 MWh/an

Il s'agit à présent de conduire une étude de faisabilité technique, juridique et économique pour la création d'une chaufferie automatique au bois avec réseau de chaleur et intégrant un volet maîtrise de l'énergie, par la réalisation de pré-diagnostic pour les bâtiments concernés. Cette étude relève de la compétence d'un bureau d'études thermiques, spécialisé dans la biomasse.

Le plan de financement de cette étude de faisabilité est le suivant :

Dépenses en € HT		Recettes	
Marché avec le bureau d'étude	7000	ADEME (70%)	4900
		SYDESL (10%)	700
		Autofinancement	1400
TOTAL	7000	TOTAL	7000

Ce rapport a été présenté en commission ENVIRONNEMENT/TRANSITION ECOLOGIQUE réunie le 5 Septembre 2023.

M ROULON, Conseiller Municipal, demande si la localisation de la future chaudière est connue.

A VUE, Adjointe au Maire répond qu'un certain nombre de paramètres sont à prendre en compte mais à ce jour il n'y a pas de lieu défini. Pour faire ses calculs le bureau d'étude a envisagé un emplacement potentiellement central et pas trop visible ; il l'a localisée vers le collège derrière l'école Marie Curie mais d'autres endroits pourront potentiellement être retenus.

C ROLLAND, Conseillère Municipale, demande si des études de faisabilité ont été réalisées sur des installations photovoltaïques.

A VUE, Adjointe au Maire, répond qu'une étude a été réalisée par la CCC pour analyser le potentiel des bâtiments présents sur le périmètre de la CCC; la centrale villageoise serait la seule intéressée pour intervenir sur les bâtiments communaux. En effet ceux-ci présentent la problématique des bâtiments patrimoniaux, mal orientés, amiantés. Au final peu de bâtiments communaux seraient opportuns.

M FAUVET, Maire, indique que la prise en compte de ce sujet est systématique ; dans l'étude de faisabilité sur le COSEC faite par ACS cela a été intégré dans le cahier des charges.

A VUE, Adjointe au Maire, informe qu'un atelier sur le solaire/thermique aura lieu samedi toute la journée qui vise à faire connaître auprès des habitants cette possibilité.

J LORON, Conseiller Municipal, demande si les panneaux rouges, plus chers et moins efficaces, sont toujours privilégiés.

A VUE, Adjointe au Maire, répond qu'il faut faire des demandes en vue de présenter des cas concrets à l'ABF, qu'une réponse est apportée au cas par cas.

C NEVE, Conseillère Municipale Déléguée, explique que la CLAU qui se rend sur place est maintenant accompagnée du PETR et de la CCC afin d'aider les particuliers dans leurs demandes de subvention.

Le Conseil municipal

VOTES			
A L'UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
X			

- **d'engager la mission d'étude de faisabilité "Chaufferie bois automatique" pour les bâtiments tels que repérés dans l'analyse d'opportunité, en la confiant à un bureau d'études sélectionné à l'issue d'une consultation,**
- **de solliciter les subventions de l'ADEME, du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté et du SYDESL correspondant à l'étude de faisabilité, dans le cadre du Plan Bois Energie et Développement Local,**
- **d'autoriser Mme la Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.**

FINANCES/AFFAIRES GENERALES

2 - Aménagement de la rue des Griottons – Attribution du marché de travaux

Alain GAILLARD, Adjoint au Maire, informe l'assemblée qu'une consultation sous forme de procédure adaptée a été lancée pour l'aménagement de la rue des Griottons (terrassement, VRD et espaces verts).

Le marché comporte une tranche ferme consistant en l'aménagement de la rue des Griottons et une tranche optionnelle pour la reprise de la voirie de la zone artisanale et du stationnement perméable.

La consultation a été publiée le 4 juillet 2023 sur le profil acheteur et au BOAMP. 7 entreprises ont valablement répondu avant le 31 juillet 2023 à 17 heures, date et heure limites de remises des offres.

L'analyse des offres a été effectuée par le bureau d'études R2S CONCEPT, maître d'œuvre, sur la base des critères du règlement de la consultation et leur pondération qui sont les suivants :

Critères	Pondération
Valeur technique	40 %
Prix	60 %

L'estimation des travaux par le maître d'œuvre s'établissait à 128 360 € HT (tranche ferme et tranche optionnelle). Le classement des candidats est le suivant :

Entreprise	Note valeur technique	Note prix	Note totale	Classement
EUROVIA	25	52,46	77,46	5
GUINOT	35,5	59,80	95,30	1
EIFFAGE	22,5	53,17	75,67	6
GROSNE	19	43,03	62,03	7
DE GATA	33	60	93	2
COLAS	36,5	52,48	88,98	3
SIVIGNON	30	51,10	81,10	4

Il est proposé au Conseil municipal de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse, à savoir l'offre de l'entreprise GUINOT, pour un montant de 119 182,26 € HT (tranche ferme 99 624,26 € HT + tranche optionnelle 19 558 € HT).

Ce rapport a été présenté en commission FINANCES/AFFAIRES GENERALES réunie le 6 Septembre 2023.

A GAILLARD, Adjoint au Maire, précise qu'une réunion publique a eu lieu le 6 juin 2023. Le maître d'œuvre prévu par la précédente équipe municipale a été maintenu. Le nombre de places de stationnement est conservé. La plantation d'un arbre est prévue. Un passage piéton et la mise en place d'une signalétique adaptée sont prévus pour protéger les piétons. Une amélioration de l'entrée de la voirie sur la voie verte est également prise en compte ainsi qu'une reprise de la butte en terre pour améliorer le passage des 2 roues.

B ROULON, Conseiller Municipal, demande si une copie du plan du projet peut être transmise.

M FAUVET, Maire, répond que ce point sera intégré dans la réunion grands projets de la semaine prochaine.

Il est demandé au Conseil municipal

VOTES			
A L'UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
X			

- **D'attribuer le marché de travaux pour l'aménagement de la rue des Griottons à l'entreprise GUINOT pour un montant de 119 182,26 € HT,**
- **D'autoriser Mme la Maire à le signer**

3 - Offre de concours pour l'achat d'une tondeuse destinée à l'entretien de l'hippodrome avec la Société des Courses

Alain GAILLARD, Adjoint au Maire rappelle que la Ville de Cluny accueille depuis la fin du 19e siècle des courses hippiques sur l'hippodrome de Bellecroix. La Société des Courses, utilisatrice du site par conventionnement avec la Ville, organise aujourd'hui 6 réunions annuelles dans les trois disciplines que sont le trot, le plat et l'obstacle.

La fréquentation annuelle est d'environ 4 à 5 000 personnes et 500 chevaux qui viennent courir sur les pistes en herbe dans le but d'obtenir des performances, pour faire vivre leurs éleveurs, les propriétaires et les entraîneurs, et aussi pour faire vivre la passion des joueurs et des visiteurs.

La Ville est en charge de l'entretien du terrain. Pour que cet entretien se déroule dans des conditions optimales, la Ville et la Société des Courses ont souhaité faire l'achat d'une nouvelle tondeuse. La Société des Courses souhaite participer financièrement à cet achat.

Il est prévu une participation financière de la Société des Courses à hauteur de 50 % de l'achat, soit 7 375 euros HT, sur un montant total de 14 750 euros HT.

Ce rapport a été présenté en commission FINANCES/AFFAIRES GENERALES réunie le 6 Septembre 2023.

Il est demandé au Conseil municipal

VOTES			
A L'UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
X			

- D'approuver l'offre de concours jointe en annexe,
- D'autoriser Mme la Maire à la signer

4 - Avenant n°3 à la convention d'utilisation de l'hippodrome de Bellecroix conclue avec la Société des Courses : Autorisation des travaux d'installation d'une réserve d'eau sur l'emprise de l'hippodrome

Alain GAILLARD, Adjoint au Maire, rappelle au Conseil municipal que lors de la séance du 14 janvier 2015, il a autorisé à signer la convention d'utilisation de l'hippodrome avec l'association la Société des Courses. Le 30 janvier 2018 et le 3 mars 2020, deux avenants ont été adoptés pour une meilleure gestion pratique et technique des conditions d'utilisation et de facturation liées à cette convention.

La Société des Courses a adressé en juin 2023 une demande de subvention à la Ville de Cluny dans le cadre de la réalisation d'une réserve d'eau de 2 000 m³. En effet, une première tranche de travaux a été réalisée au printemps 2023 portant sur la modernisation du système d'arrosage. La réalisation d'une réserve d'eau, dans une deuxième phase, permettra de sécuriser l'arrosage de l'hippodrome pendant les périodes déficitaires en eau. Ce projet consiste en la création d'une réserve dans une citerne souple, qui sera alimentée par la Grosne durant l'hiver. La maîtrise d'œuvre de cette opération est portée par le bureau d'étude TERREO qui a chiffré l'opération à 252 532 euros HT (frais de maîtrise d'œuvre inclus). La bache de stockage sera implantée à proximité des terrains de football, sur la parcelle 0031.

Le plan de financement élaboré par la Société des Courses est le suivant :

Dépenses € HT		Recettes € HT	
Etudes et maîtrise d'œuvre	24 290	Subvention Département	60 000
Terrassement et réseaux	86 884	Subvention Ville	10 000
Bâche, cuve et équipements hydrauliques/techniques	120 073	Fonds commun des courses	85 000
Aléas	21 285	Autofinancement SDC	97 532
Total	252 532	Total	252 532

Il convient d'autoriser la Société des Courses à réaliser les travaux sur l'emprise de l'hippodrome, en tant que maître d'ouvrage assumant la responsabilité de la construction de la réserve et de son exploitation.

La participation financière de la Ville est proposée à hauteur de 10 000 euros.

Ce rapport a été présenté en commission FINANCES/AFFAIRES GENERALES réunie le 6 Septembre 2023.

J LORON, Conseiller Municipal, considère que 2000m³ semblent peu et demande si on a un devis pour une plus grosse capacité.

A GAILLARD, Adjoint au Maire, répond qu'il existe un problème de place. Il s'agit d'un arrosage d'appoint.

M FAUVET, Maire, donne la parole à M Huet présent dans le public.

M HUET, Président de la Sté des Courses, indique que cette poche doit couvrir les périodes avec interdiction préfectorale d'arrosage ou lorsque le pompage dans la Grosne n'est pas satisfaisant.

P GALLAND, Conseiller Municipal, indique qu'il existait un projet de réutilisation des eaux de la STEP et qu'un décret paru il y a quelques jours élargit les conditions d'utilisation de ces eaux. Il regrette que la participation de la ville soit aussi faible.

JF DEMONGEOT, Conseiller Municipal, confirme l'intérêt du projet et regrette le faible montant de la participation de la ville. Par ailleurs, il regrette que le projet n'intègre pas l'arrosage des terrains de foot.

A GAILLARD, Adjoint au Maire, répond que les rejets de la STEP jouent également un rôle dans l'alimentation de la Grosne notamment en cas de sécheresse. La ville dispose de réserves d'eau pour l'arrosage grâce aux cuves des supermarchés. Concernant le montant de la subvention, il rappelle la valorisation du travail d'un agent de la ville.

Il est demandé au Conseil municipal

VOTES			
A L'UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	M. FAUVET, F. MARBACH, A. GAILLARD, MH. BOITIER, C. GRILLET, E. LEMONON, JL DELPEUCH, AM ROBERT, C. NEVE, H. HES, P. CRANGA, R. GEOFFROY, JF PEZARD, D. FRANTZ, V. POULAIN, A. COMPAROT, N. MARKO, B. ORJEBIN J. CHEVALIER JF. DEMONGEOT, C.ROLLAND, B. ROULON H BOITIN, P. GALLAND, B. ROUSSE J. LORON		A VUE

- **D'autoriser la réalisation des travaux de la réserve d'eau sur l'emprise de l'hippodrome,**
- **D'approuver le plan de financement de l'opération, avec une participation financière de la Ville à hauteur de 10 000 euros à inscrire au budget 2024,**
- **D'autoriser Mme la Maire à signer l'avenant n°3 à la convention de 2015 passée avec la Société des Courses**

5 - Convention avec le CDAD – modification de la délibération du 6/07/2023

Mme la Maire rappelle à l'assemblée que lors de la séance du 7 juillet dernier, le Conseil Municipal a adopté le renouvellement pour une durée de 5 ans de la convention avec le CDAD et a autorisé Mme la Maire à la signer.

Lors de la séance il a été demandé que le montant de la contribution financière annuelle s'élevant à 894 € soit prise en charge par l'intercommunalité étant donné que les rendez-vous ont lieu dans les locaux de la Communauté de Communes du Clunisois.

Le Président de la Communauté de Communes du Clunisois a présenté cette demande de prise en charge à son bureau qui a émis un avis favorable. Les statuts le permettant, le CDAD a donc établi une nouvelle convention avec la CCC annulant et remplaçant celle présentée le 6 juillet dernier.

Ce rapport a été présenté à la commission FINANCES/AFFAIRES GENERALES réunie le 6 Septembre 2023.

Il est demandé au Conseil Municipal,

VOTES			
A L'UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
X			

d'adopter la nouvelle convention telle que présentée en annexe et autoriser Mme la Maire à la signer.

6 – Dissolution du SPANC

Mme la Maire informe les conseillers que les 38 communes du Clunisois et la Communauté de Communes Saint-Cyr Mère Boitier (16 communes), membres du syndicat, ont fait part de leur volonté d'exercer directement au sein de leurs services respectifs la compétence " assainissement non collectif ".

Lors du conseil syndical du 5 Juillet dernier la procédure de dissolution du SPANC au 01/01/2024 a été actée.

Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de 3 mois, à compter de la notification de la délibération du comité syndical, pour proposer sa dissolution dans les conditions de majorité requises pour sa création (l'accord doit donc être exprimé par 2/3 au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les 2/3 de la population). À défaut, l'avis est réputé favorable.

Ce rapport a été présenté en commission FINANCES/AFFAIRES GENERALES réunie le 6 septembre 2023.

Le Conseil est prié de délibérer.

VOTES			
A L'UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
X			

7 - Mise en location de la licence IV de la Commune à Madame Emma CORRERO

Alain GAILLARD, Adjoint au Maire, rappelle à l'assemblée qu'une licence IV a été acquise par la Commune en 2009. Une personne morale peut être propriétaire d'une licence IV mais elle ne peut l'exploiter directement.

Madame Emma CORRERO souhaite ouvrir un débit de boissons à Cluny au 25 rue du Merle. Afin de permettre l'ouverture de son commerce, il est proposé de lui louer la licence IV de la Commune.

La convention de mise à disposition serait conclue pour une durée d'un an, renouvelable tacitement pour une année. Le preneur s'engage à verser à la Commune une redevance annuelle s'élevant à 150 €.

Ce rapport a été présenté en commission FINANCES/AFFAIRES GENERALES réunie le 6 Septembre 2023.

Il est demandé au Conseil municipal

VOTES			
A L'UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
X			

➤ **D'approuver la mise en location de la licence IV appartenant à la Commune,**

➤ **D'autoriser Mme la Maire à signer la convention en annexe**

8 – Attribution d'une subvention complémentaire à la Clunyoise Gymnastique

AM ROBERT, Conseillère Municipale Déléguée, rappelle à l'assemblée que lors de la séance du 8 mars 2023 le Conseil Municipal, a attribué les subventions aux différentes associations.

Suite à une erreur d'arbitrage lors de l'étude des dossiers de subvention, il est proposé de verser une subvention complémentaire pour l'Association La Clunyoise Gymnastique :

Montant sollicité lors du dépôt de la demande : 750€

Subvention votée et versée : 350€

Complément : 400€ (pour le changement des tapis, entre autres, qui sont utilisés par plusieurs associations).

Ce rapport a été présenté en commission FINANCES/AFFAIRES GENERALES réunie le 6 Septembre 2023.

Le Conseil Municipal est prié de délibérer.

VOTES			
A L'UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
X			

9 - Programmation 2024 : renouvellement des réseaux de distribution d'eau potable et études sur le réservoir de Bel Air – demandes de subventions

Une version mise à jour du rapport est remise sur table.

Monsieur HES, Conseiller délégué informe l'assemblée qu'il est envisagé d'effectuer des travaux sur les réseaux de distribution d'eau potable dans le cadre du programme de travaux d'eau potable 2024. Les travaux envisagés sont les suivants :

Désignation des travaux	Description des travaux	Total (travaux, MOE, divers et imprévus) € HT
Renouvellement – Alimentation du réservoir de la Cras - Tranche 3	Suite du renouvellement de la canalisation ancienne en Fonte grise DN100 (avec renforcement) passant en domaine privé et servant à l'alimentation du réservoir de la Cras dans la continuité des travaux des tranches n°1 et 2 réalisées en 2022 en repositionnant la canalisation en domaine public le long de la voie communale de la Cras, puis du chemin des Mulets. La dernière partie entre le chemin des Mulets et le réservoir de la Cras serait réalisée en passant en domaine privé (même principe qu'actuellement). Pose d'environ 800 m de canalisation Fonte DN150, 28 m de Fonte DN100, 30 m de PVC DN90, raccords d'antennes, reprise de 15 branchements environ (dont 3 très longs), reprise de 2 poteaux incendie.	338 817,83
Renouvellement - Rue de l'Hôpital – Rue de la Liberté	Renouvellement de la canalisation de distribution fonte grise DN100 ancienne. Pose d'environ 210 m de canalisation fonte DN 150 mm, 12 m de fonte DN100, 40 m de PEHD DN50. Reprise des branchements (29 unités environ), reprise d'une bouche incendie.	142 964,24
Maitrise d'œuvre et études connexes pour la reconstruction du réservoir d'eau potable de Bel Air	Marché de MOE à lancer à l'issue des solutions hydrauliques qui seront remises dans le cadre du schéma directeur eau potable (restitution pour T1 2024), levé topographique, études géotechniques, contrôle technique, CSPS	100 000,00

TOTAL HT		581 782,02
----------	--	------------

Les études ont été réalisées par le SYDRO71 en partenariat avec SUEZ, prestataire de service pour la gestion de l'eau potable.

Ce point a été présenté à la Commission Finances et Affaires Générales réunie le 6 Septembre 2023.

B ROUSSE, Conseiller Municipal, demande si le renouvellement des réseaux n'est pas l'occasion de revoir l'aménagement en surface.

H HES, Conseiller Municipal Délégué, répond que ces travaux sont justement un préalable à l'aménagement de surface de la place Pleindoux.

B ROULON, Conseiller Municipal, est surpris de voir l'utilisation de fonte en lieu et place du polypropylène.

H HES, Conseiller Municipal Délégué, répond que la fonte d'aujourd'hui n'est pas la fonte grise d'hier. La ville suit les conseils du SYDRO, spécialiste en la matière.

A GALLARD, Adjoint au Maire, explique que la fonte est quelquefois préférable selon la typologie du sol, dans certains cas, elle permet une meilleure résistance.

Le Conseil Municipal, décide :

VOTES			
A L'UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
X			

- ***D'adopter le programme d'études et de travaux ci-dessus,***
- ***D'autoriser Mme la Maire à solliciter les aides du SYDRO71, du Département et de l'Agence de l'Eau pour l'ensemble de ces projets selon les conditions d'éligibilité, de priorité et de modulation des règlements intérieurs, aux taux éligibles.***
- ***D'autoriser Mme la Maire à signer tous les documents afférents à ces demandes de subventions.***

Questions diverses

Paul GALLAND, Conseiller Municipal représentant la liste « CLUNY DANS LE BONS SENS a fait parvenir les questions diverses suivantes :

1. Séisme au Maroc

Un terrible tremblement de terre vient de frapper le Maroc. Les victimes sont nombreuses, les dégâts incommensurables, et un drame humanitaire touche des dizaines de milliers de personnes,

→ **Nous vous demandons de voter une subvention exceptionnelle à une ONG qui apporte son concours et son aide aux victimes.**

La ville essaie d'aider du mieux qu'elle peut les associations locales. Comment choisir entre les différents pays touchés par des catastrophes ? Le budget de la ville ne permet pas d'aider toutes les associations.

2. Circulation au Pont de la Levée

Le pont de la Levée est fréquemment emprunté par des camping-cars, notamment lorsqu'ils quittent l'aire de la route Georges Malère. Le panneau situé à l'angle de cette route ne stipule effectivement pas que le pont leur est interdit (seuls les véhicules agricoles, caravanes et bus figurent sur le panneau).

→ **Quelle est la réglementation exacte et serait-il plus possible de fixer une largeur limite donnant le droit d'emprunter le pont ?**

A GAILLARD, Adjoint au Maire, explique que l'idée d'un sens unique sur le pont et la rétrocession de la rue des Griottons au Département sont en cours d'étude. Le panneau actuel est un itinéraire conseillé, pas une obligation. La question globale est de redonner une place à chacun sur le Pont de la Levée. Les campings cars ne sont pas concernés par le panneau.

Bernard ROULON, Conseiller Municipal représentant la liste «CLUNY EN CLUNISOIS», a fait parvenir la question diverse suivante :

- 1. Le quartier St-Marcel est privé d'éclairage public depuis plus de 7 semaines. Le contrat avec CITELUM prévoyait une intervention dans les 24 heures. Qu'en est-il ? D'autres quartiers sont-ils concernés par ce dysfonctionnement ?**

A GAILLARD, Adjoint au Maire, explique que plusieurs dysfonctionnements ont été réglés récemment. Il reste celui du quartier Saint Marcel. Le point de Livraison du quartier des Ravattes n'était plus alimenté électriquement. Finalement, il s'avère que le compteur se trouvant rue du 4eme Bataillon de Choc a été enlevé par Enedis faute d'abonné. On a déjà eu un souci de ce type au Restaurant du Cœur. Enedis n'a pas fait le lien entre le PDL rue des Ravattes et le compteur rue du 4eme Bataillon de Choc. Des démarches sont en cours pour remettre le compteur, réabonner la ville sur ce compteur et l'éclairage sera rapidement remis en place sur ce quartier. Il est extrêmement compliqué d'avoir des interlocuteurs, il existe un véritable problème de qualité du service public.

- 2. Rue Petite-Rivière, dans le tronçon menant de la place du Commerce à la rue de Tanneries, des riverains se plaignent du stationnement sauvage. En dehors de la nuisance occasionnée aux riverains, cette voie, étant depuis l'interdiction de circuler rue Prud'hon, la seule communication entre le quartier St-Marcel et la poste, le traitement de ce stationnement sauvage est aussi d'intérêt général. Que peut-on faire ?**

La Police Municipale passe régulièrement dans cette rue mais il existe de nombreuses incivilités. Un marquage au sol existe.

Jacques LORON, Conseiller Municipal représentant la liste « PRIORITE CLUNY», a fait parvenir les questions diverses suivantes :

- 1. Qu'en est-il de l'éclairage public du bas de la ville ?**

Voir réponse ci-dessus

- 2. Mise en sécurité du croisement zone piscine/route de Blanot**

Un panneau stop a été mis en place.

- 3. Les intempéries dernières montrent que l'entretien de la ville connaît de grosses faiblesses, un gros nettoyage est-il prévu ?**

Voir les discussions en début de Conseil Municipal.

La séance est levée à 21h00

Prochain conseil municipal le 11 Octobre 2023.

La/le Secrétaire de Séance	Mme la Maire
